

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-sept, le 13 avril à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Claude BRUCKERT, Monique DINET, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELAT, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Chantal MENIGOT et Bernard CERF, **membres suppléants.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Jacques DEAS, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Laurent BROCHET à Didier MATHIEU, Joseph FLEURY à Chantal MENIGOT, Daniel FRERY à Roger SCHERRER, Fatima KHELIFI à Robert NATALE, Marie-Lise LHOMET à Josette BESSE, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Pierre OSER à André HELLE, Cédric PERRIN à Christine DEL PIE, Bernard TENAILLON à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 6 avril	Le 6 avril	En exercice	41
		Présents	30
		Votants	38

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Claude SCHWANDER est désigné.

2017-03-18 Approbation du plan de zonage de l'assainissement de Chavannes les Grands *Rapporteur : Jean Claude TOURNIER*

Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

Vu le décret n°94-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnés aux articles L 2224-8 et L 2224-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

2017-03-18 Approbation du plan de zonage de Chavannes les Grands

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 06 octobre 2016 mettant à l'enquête publique la révision du zonage d'assainissement de la commune de Chavannes-les-Grands,

Vu l'arrêté communautaire du 25 novembre 2016 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique du 03 janvier au 03 février 2017,

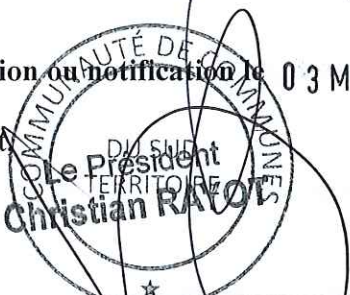

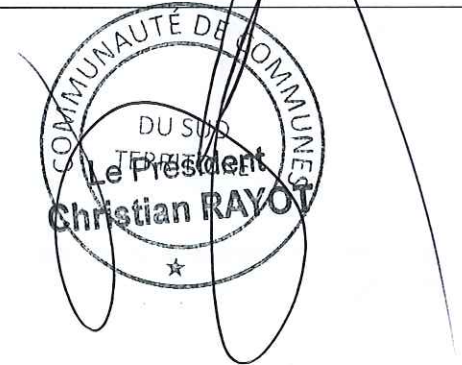
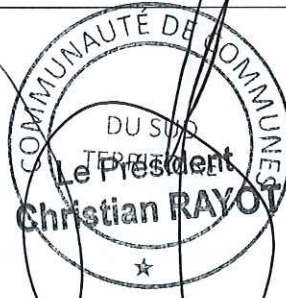
Vu les conclusions du commissaire enquêteur, Monsieur MAIRE,

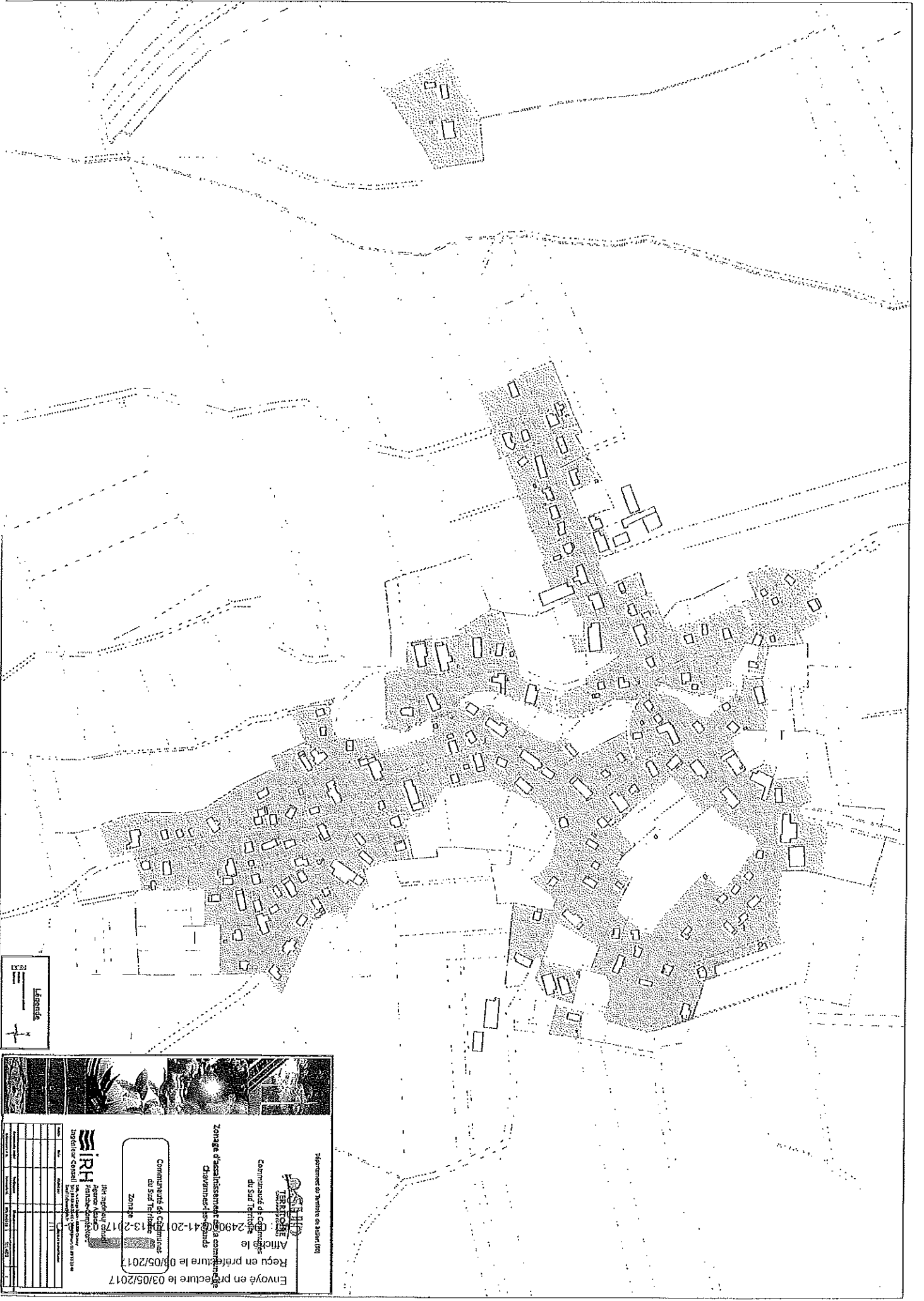
Considérant que le plan de zonage de l'assainissement sur la commune de Chavannes-les-Grands, à savoir l'assainissement non-collectif sur l'ensemble de la commune, tel qu'il est présenté au conseil communautaire est prêt à être approuvé,

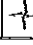
Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à 37 voix pour et 1 contre des membres présents décide :

- **d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est annexé à la présente,**
- **que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123.10 et 123.12 du code de l'urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux,**
- **que le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,**
- **que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées,**
- **que le plan de zonage de l'assainissement soit intégré à la Carte Communale.**

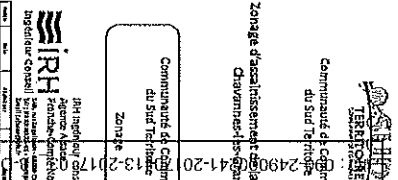
PJ : Plan de zonage

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le 03 MAI 2017</p> <p>Le Président</p>  	<p>Le Président,</p>  
---	--





 L'Échelle



IRH
 Ingénierie et
 Recherche
 en Habitat
 Urbain

Commune de Saint-Terrence
 13-2-2017
 Zone 1

Envoÿé en prélecture le 03/05/2017
 Reçu en prélecture le 05/05/2017

Mairie de Saint-Terrence
 24900
 Commune de Saint-Terrence
 du Sud-Territoire
 Arrondissement de
 Gravarnac-les-Bains

Zonage d'assainissement
 de la commune

N°	Date	Affaire	Observations

